

PÔLE

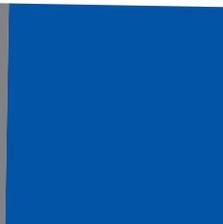
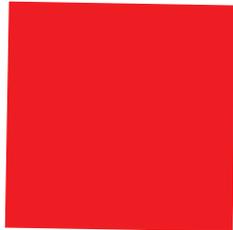
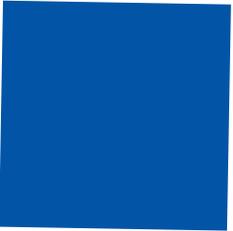


DES **ACTIVITÉS** & CULTURE
SPORTIVE

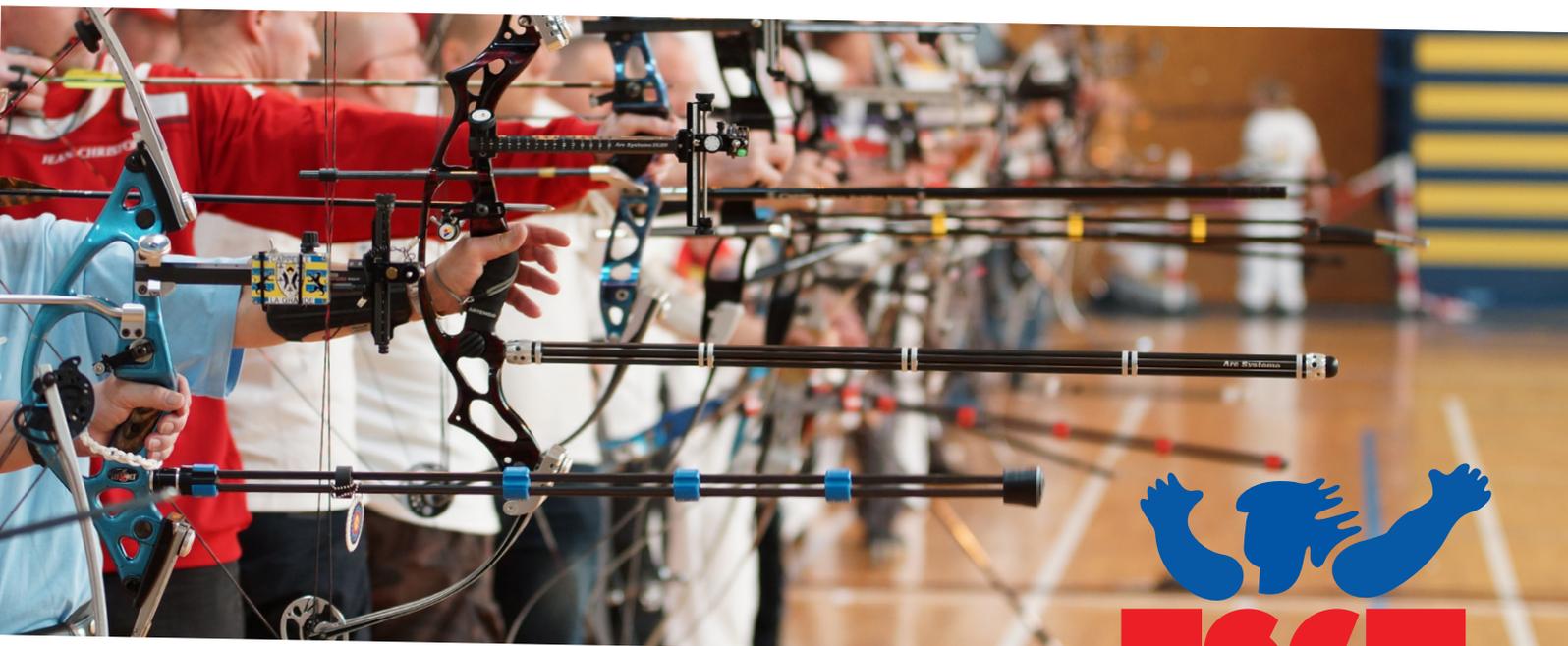
FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*

COMMISSION FÉDÉRALE
D'ACTIVITÉ

TIR À L'ARC



RÈGLEMENT D'ORGANISATION TECHNIQUE ET D'ARBITRAGE MIS À JOUR LE 18 JUILLET 2020



FSGT - 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex
Secrétariat CFA Tir à l'arc : 01 49 42 23 39
Courriel : emilie.lucas@fsgt.org - www.fsgt.org


FSGT
sport populaire !
Fédération Sportive et Gymnique du Travail fsgt.org

RÈGLEMENT D'ORGANISATION TECHNIQUE ET D'ARBITRAGE

1. CONDITIONS MINIMALES D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION F.S.G.T

Il est indispensable que le responsable de l'organisation :

- Désigne un responsable du système de signalisation des temps de tir (sonore au minimum, sonore et visuel de préférence).
- Mettre en place un greffe.

2. L'ARBITRE

- L'arbitre en F.S.G.T n'est pas là pour réprimander les archers mais pour les aider. Le but réel de l'arbitrage est si possible d'intervenir le moins possible et de laisser se développer dans la compétition l'auto arbitrage dans les limites du raisonnable.
- L'arbitre reste une personne indispensable dans notre sport car nous savons par notre vécu son utilité pour les problèmes divers que nous connaissons : sécurité, organisation, conseil, règlement de litige etc.
- Arbitrer, c'est à la fois un savoir-être et un savoir faire. Cela requiert un savoir faire pédagogique et relationnel, et des connaissances réglementaires et techniques.
- Pour les concours : les arbitres seront désignés pour arbitrer une ou plusieurs compétitions avec leur accord lors d'une réunion de la **C.D.A.**
Les clubs qui ne respecteront pas ce choix seront exclus du championnat.
- Il y aura au moins un arbitre par départ.
- Si le club organisateur n'a pas d'arbitre désigné par la **C.D.A.**, il pourra demander à cette dernière qu'un arbitre d'un autre club puisse officier dans leur compétition (ce cas doit rester exceptionnel).

QUI PEUT ÊTRE ARBITRE ?

- Tout archer ou non-archer licencié à la F.S.G.T.
- Toute personne volontaire, bénévole et validée par son club.
- Être âgé de 16 ans au minimum.
- A partir de 15 ans toute personne volontaire, en tant que stagiaire associé à un arbitre officiel et ayant suivi la formation d'arbitre. Le diplôme lui sera remis à l'âge de 16 ans.

DEVENIR ARBITRE C'EST ACQUÉRIR :

- Des connaissances par la formation.
- Des compétences par l'expérience.

ON DEVIENT ARBITRE :

- 1^{er} temps par un apprentissage personnel des règlements et un contrôle de savoir.
- 2^{ème} temps par un arbitrage dit stagiaire sous autorité et conseils d'un arbitre confirmé pendant une saison (avec remise d'une carte de stagiaire).
- 3^{ème} temps fin d'année par confirmation d'aptitude à l'arbitrage par la C.F.A. (avec remise d'un diplôme fédéral).

SÉCURITÉ, INSTALLATION ET RÈGLEMENT A RESPECTER SUR LE PAS DE TIR

ARTICLE 1

Le Club organisateur est responsable de l'installation des buttes de tirs et des limites du terrain. La protection jusqu'à une hauteur de 4 m évite les 15 m de protections derrière le pas de tir.

Protections extérieures : - Mur, butte en terre, filet, etc...
- 5 m libres de chaque côté du sens de tir.
- 15 m libres derrière la protection.
- 10 m libres derrière les tireurs

ARTICLE 2

Dans la mesure des possibilités, les arcs devront être posés à 5 m derrière le pas de tir. Les archers devront se placer derrière les arcs afin de ne pas gêner les tireurs.

2.1 - Par soucis de sécurité, il est interdit de tendre un arc, de viser avec un arc, même non armé, vers le public, les tireurs ou les animaux. La discipline s'apprend dans les Clubs.

2.2 – Appel des tireurs sur le pas de tir : 2 coups de sifflet. Mélanger les clubs sur les cibles pour le marquage, sinon le club organisateur désigne un marqueur par cible concernée ; un double marquage par cible sera effectué pour les championnats fédéraux. Un exemplaire sera adressé au référent national.

2.3 - Début du tir (sécurité) : 1 coup de sifflet bref ou feu vert. Après la volée, retour à sa place sans gêner les autres tireurs.

2.4 - Durée totale du tir 2 mn. Après 1 mn 30 avertissement par feu orange ou information par l'arbitre du temps écoulé. A 2 mn fin de la volée signalée par le feu rouge ou 1 coup de sifflet long.

2.5 - Il y a 2 volées d'essai (1 volée = 3 flèches). Le tir se déroule sur le rythme AB CD soit :

1ère volée d'essai :	A et B puis	C et D
2ème volée d'essai :	C et D puis	A et B
1ère volée du concours :	A et B puis	C et D
2ème volée du concours :	C et D puis	A et B etc.

2.6 - Les feuilles de marque devront être posées à 2 m devant les cibles (sécurité).

2.7 - Les flèches ne devront pas être enlevées, ni touchées et les impacts cochés tant qu'elles n'auront pas été comptabilisées.

2.8 - Les flèches devront être marquées au nom et prénom ou initiales du tireur.

2.9 - Une flèche tombée à terre peut être retirée, sur appréciation et décision de l'arbitre (4ème flèche).

2.10 - Toute flèche cordon est comptée au point supérieur.

2.11 - En cas de litige, c'est l'arbitre directeur des tirs qui tranchera.
Toute flèche litigieuse touchée avant l'arrivée de l'arbitre sera comptée au point inférieur.

2.12 - En cas d'incident de tir, l'archer lève son bras au-dessus de sa tête et se retire jusqu'à l'arrivée de l'arbitre.

2.13 - En cas de problème matériel, les volées seront rattrapées soit à la mi-temps, soit en fin de tir.

2.14 - L'échauffement peut se faire avec arc et flèches face aux cibles ou sur une butte de tir à 15 m maximum de distance sans repère visuel. Cette butte peut être disposée dans une salle (ou terrain) annexe et surveillée par un responsable. La butte de tir d'échauffement est conseillée (15 mn maximum) mais non obligatoire. L'heure de début des tirs, fixée par le Club organisateur, sera respectée.

2.15 - Le responsable du club organisateur ou l'arbitre peut exclure du terrain un archer qui gêne le bon déroulement de la compétition.

2.16 - Les retardataires acceptés par l'arbitre rattraperont leurs volées de retard à la mi-temps.

2.17 - Le marquage des cibles Enfants et Poussins se fera sous la responsabilité du club organisateur qui désignera deux marqueurs par cible en assurant la neutralité.

2.18 - Si deux flèches sont l'une dans l'autre, elles seront comptées au même point.

2.19 - Si une quatrième flèche a été tirée, le meilleur score sera éliminé.

- 2.20 - Si plus d'une flèche sont tirées sur un même spot d'un tri spot, la flèche ayant la plus petite valeur sera comptée et l'autre marquera zéro.
- 2.21 - S'il manque un fragment de cordon ou s'il a été déformé par une flèche, il sera reconstitué une ligne imaginaire pour compter le point. Le changement de blason est laissé à la libre appréciation de l'arbitre.
- 2.22 - S'il manque une ou plusieurs flèches en cible, elle (s) sera (ont) comptée(s) zéro, sauf si l'impact peut être retrouvé.
- 2.23 - Si une flèche a été tirée après le signal de fin de tir, la meilleure flèche de la volée sera annulée.
- 2.24 - En cas d'égalité de points en fin de concours, il sera pris en compte d'abord le nombre de 10, puis de 9, et ainsi de suite, pour départager les archers ex aequo.
- 2.25 - Le directeur de tir ou/et l'arbitre devront vérifier qu'il ne reste pas de flèches en cibles avant d'appeler les archers pour tirer.
- 2.26 - L'arbitre pourra faire un contrôle visuel du matériel avant le début du concours.

ARTICLE 3

Le respect du règlement est sous la responsabilité de la **C.D.A** tir à l'arc qui pourra exclure de la **FSGT** tout archer qui ne respectera pas celui-ci.

ARTICLE 4

La **FSGT** la **C.D.A** et la **C.F.A** tir à l'arc et le Club organisateur déclinent toute responsabilité concernant :

- Les accidents et incidents survenant lors du non-respect du règlement.
- Les vols au détriment des licenciés ou spectateurs durant l'entraînement ou les compétitions.

ARTICLE 5

Tous les archers devront être licenciés à la **FSGT** pour être classés en championnat. Le contrôle est possible lors des compétitions (le bordereau **FSGT** faisant foi).

ARTICLE 6

Les archers non inscrits seront acceptés dans la limite des places disponibles (ne pas oublier la licence).

ARTICLE 7

Les heures des départs de la rencontre seront fixées par le club organisateur.

ARTICLE 8

Les concours 18 m ou 25 m.

Toutes les personnes, archers ou visiteurs, seront interdites dans le gymnase si elles sont en chaussures de ville ou si elles sont accompagnées d'animaux.

L'exclusion de l'épreuve en cours est possible pour tout archer pris à tricher (motif grave).



RÈGLEMENT GÉNÉRAL CFA Tir à l'Arc 2020/2024

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA.

Les archers sont classés d'après les résultats homologués à l'issue de la fin de saison.

Le classement sera diffusé aux clubs par l'intermédiaire des responsables régionaux.

L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.

Les tirs s'effectuent en respect des règles indiquées sur le tableau des classifications

Un archer évoluant en junior passe automatiquement l'année suivante en C2.

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans sa catégorie.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins, Benjamin et Minimes.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes mais pas dans le même tour de la même épreuve.

Un archer évoluant en C1 passera automatiquement l'année suivante en C2.

Le C2 réalisant au moins 2 fois + de 420 pts jusque 459 pts passe la saison suivante en C3 et ne rechute plus. Le C3 réalisant 460 pts et +, passes-en C4 mais peut rechuter en C3 s'il n'atteint pas son score la nouvelle saison. Pour ces classements, est pris en compte le résultat de la moyenne de points obtenus par les 2 meilleurs 18 m de la saison. Pour le maintien il faut réaliser au moins 1 fois le minimum de la catégorie dans la saison.

Un surclassement d'archer est exceptionnellement possible (archer provenant d'une autre fédération ayant pratiqué plus d'un an) après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement fédéral seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les **périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir** soit dès la saison 2020-2021 :

- 18 m : journée de la finale Nationale **disputée au plus tard au 31 janvier = résultats transmis avant le 9 février.**
- 25 m journée finale Nationale **disputée au plus tard au 30 avril = résultats transmis avant le 7 mai.**

Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie.

Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc. Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité de tir à l'arc FSGT.

Pour la C.F.A. Tir à l'Arc FSGT réunie à FACHES THUMESNIL

Didier BOUCHEZ Président

(mise à jour du 18 juillet 2020)

CLASSIFICATION 2020-2024 CHAMPIONNATS FEDERAUX FSGT

ARCS CLASSIQUES et Arcs Sans viseur	CATEGORIES Date de naissance au 1er septembre	TIR "18m"	Blason	TIR "25m"	Blason
POUSSIN	- 10 ans	2 X 10 à 10 m*	80 hauteur 1,00 m	12 m	80 hauteur 1,10 m
BENJAMIN	de 10 à -12 ans	2 X 10 à 10 m	80 hauteur 1,30 m	15 m	80 hauteur 1,30 m
MINIME	de 12 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CADET	de 14 à -16 ans	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
JUNIOR	de 16 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C1 ADULTE	1ère année de tir avec ou sans viseur	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C2	Adulte à partir de la 2ème année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 420 à 459 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	460 et plus	2 X 10 à 18 m	Tri-spot 40 sans petit 10	25 m	Tri-spot 60 sans petit 10
C8	Arcs Sans Viseur Hors Poules	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
ARCS à POULIES		TIR "18 m"	Blason	Tir "25m"	Blason
C6	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m	Tri-spot 40 avec petit 10	25 m	Tri-spot 60 avec petit 10
C7 CADET	Compound	2 X 10 à 18 m	Tri-spot 40 sans petit 10	25 m	Tri-spot 60 sans petit 10
C7JUNIOR	Compound	2 X 10 à 18 m	Tri-spot 40 avec petit 10	25 m	Tri-spot 60 avec petit 10
SPORT ADAPTE		TIR "18 m"	Blason	Tir "25m"	Blason
CH1	Sport adapté = archer autonome	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
CH2	Sport adapté = Handicap de non autonomie non capable d'exercer une activité	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CH3	Sport adapté = Handicap de non autonomie	2 X 10 à 10 m	80	15 m	80
+ 65 ans VETERAN	Adulte Arc classique	2 X 10 à 18 m*	60	25 m	80
+ 65 ans VETERAN	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m*	Tri-spot 40 sans petit 10	25 m	Tri-spot 60 sans petit 10

UN ARCHER 65 ANS et +, DEBUTANT LA SAISON EN VETERAN, DEVRA POURSUIVRE EN VETERAN POUR TOUTE LA SAISON

LE TITRE DE CHAMPION FEDERAL NE SERA DECERNE QUE SI IL Y A AU MOINS TROIS COMPETITEURS DANS LA CATEGORIE D'INSCRIPTION

MAI 15/08/2020

* la meilleure des deux séries sera prise en compte

LA SÉCURITÉ :

La vie en club, dans le cadre d'une pratique avec arme, doit être soumise à certaines règles de sécurité, celles indiquées ici ne sont pas limitatives.

LES DANGERS COLLECTIFS :

Les archers doivent toujours être situés sur une seule ligne de tir.

Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.

Ne jamais toucher un archer en position de tir.

Ne jamais tirer un arc horizontalement sur la ligne de tir, l'ouverture des branches pouvant gêner un autre tireur.

Ne jamais tirer une flèche verticalement, il est impossible de savoir à quel endroit elle retombera.

Ne pas se tenir derrière les flèches lorsqu'un archer les retire de la cible.

Veiller à ce qu'un archer ne tire jamais avec une corde ou des flèches endommagées.

Exiger que les archers se retirent de plusieurs pas derrière la ligne de tir après leur volée.

Ne pas bander un arc, même sans flèche, en dehors du pas de tir.

L'armement doit se faire à hauteur de cible.

LES DANGERS INDIVIDUELS :

Tout débutant devrait porter un protège-bras, cet accessoire évitant bien des déconvenues, voire des accidents.

Toute position de tir devrait assurer le libre passage de la corde. Port de vêtements ajustés conseillé.

Ne pas se servir de flèches trop courtes, celles-ci peuvent occasionner de graves blessures à la main d'arc si elles tombent du repose-flèche lors du tir.

Au pas de tir ne pas ramasser une flèche tombée au sol pendant les tirs.

Ne jamais passer devant une ligne d'archers de près ou de loin.

En allonge, ne jamais lâcher une corde sans flèche, les risques de rupture du matériel sont très importants.

En allant chercher les flèches à la cible, faire attention aux flèches tombées hors de la cible.

Aborder la cible par le côté, en marchant.

Ne pas se servir d'un arc ou d'une corde endommagée, il y a là aussi risque de rupture pour l'un ou l'autre.

Ne pas arracher ses flèches en même temps qu'un autre archer sur sa cible. On risque, lors de cette action d'être blessé au visage par l'encoche d'une flèche qu'un tireur serait aussi en train d'arracher.

LES DANGERS DES INSTALLATIONS :

Vérifier la solidité des fixations des cibles.

Décaler les cibles afin que tous les tireurs soient sur une même ligne de tir.

En plein air vérifier l'espace derrière les cibles, si nécessaire aménager une butte de terre ou mettre des filets.

Le pas de tir ne doit pas être accessible par derrière les cibles.

CONCLUSION :

Le moniteur et l'initiateur doivent être clairs et stricts et avoir l'œil sur tous les archers.

ÉQUIPEMENT DE L'ARBITRE :

Il doit avoir une tenue neutre et un insigne distinctif nettement visible (insigne arbitral) permettant de le différencier des archers.

Il doit être obligatoirement muni d'un sifflet, d'une loupe, d'un chronomètre et d'un stylo rouge. L'organisateur doit mettre à sa disposition un double-décamètre ou un hectomètre.

VÉRIFICATIONS SUR UN ARC :

Les branches :

La branche supérieure de l'arc ne doit comporter aucune aide pour faciliter la visée.

Pas d'inscriptions (sauf logo du constructeur).

Pas de dessins (sauf logo du constructeur).

Pas de traits (sauf logo du constructeur).

Le viseur :

Pour les classiques et compound, aucun appareil électronique apportant une aide à la visée.

Pour les classiques pas de loupe grossissante.

La corde :

Pas de repère quel qu'il soit favorisant la visée.

Palette, gant ou doigtier :

Pas de crochet permettant la tenue de la corde (pour arc classique).

Arc nu classique ou compound :

Tout accessoire (Ex : viseur, stabilisateur, etc.) est interdit sauf le repose flèche.

Les flèches :

Quatre flèches au maximum. Le nom ou les initiales de l'archer doivent figurer sur les tubes.

LE GREFFE :

C'est le greffe qui a la gestion de tout ce qui concerne les tireurs :

- Accueil lors de leur arrivée.
- Vérification de la licence, et du certificat médical.
- Indication de la cible affectée.
- Fournir à l'arbitre toutes les facilités pour l'encadrement du concours.
- Répartir les archers sur différentes cibles (même club).
- Récupérer les feuilles de marque signées par les archers.
- Donner le classement.

LES INSTALLATIONS :

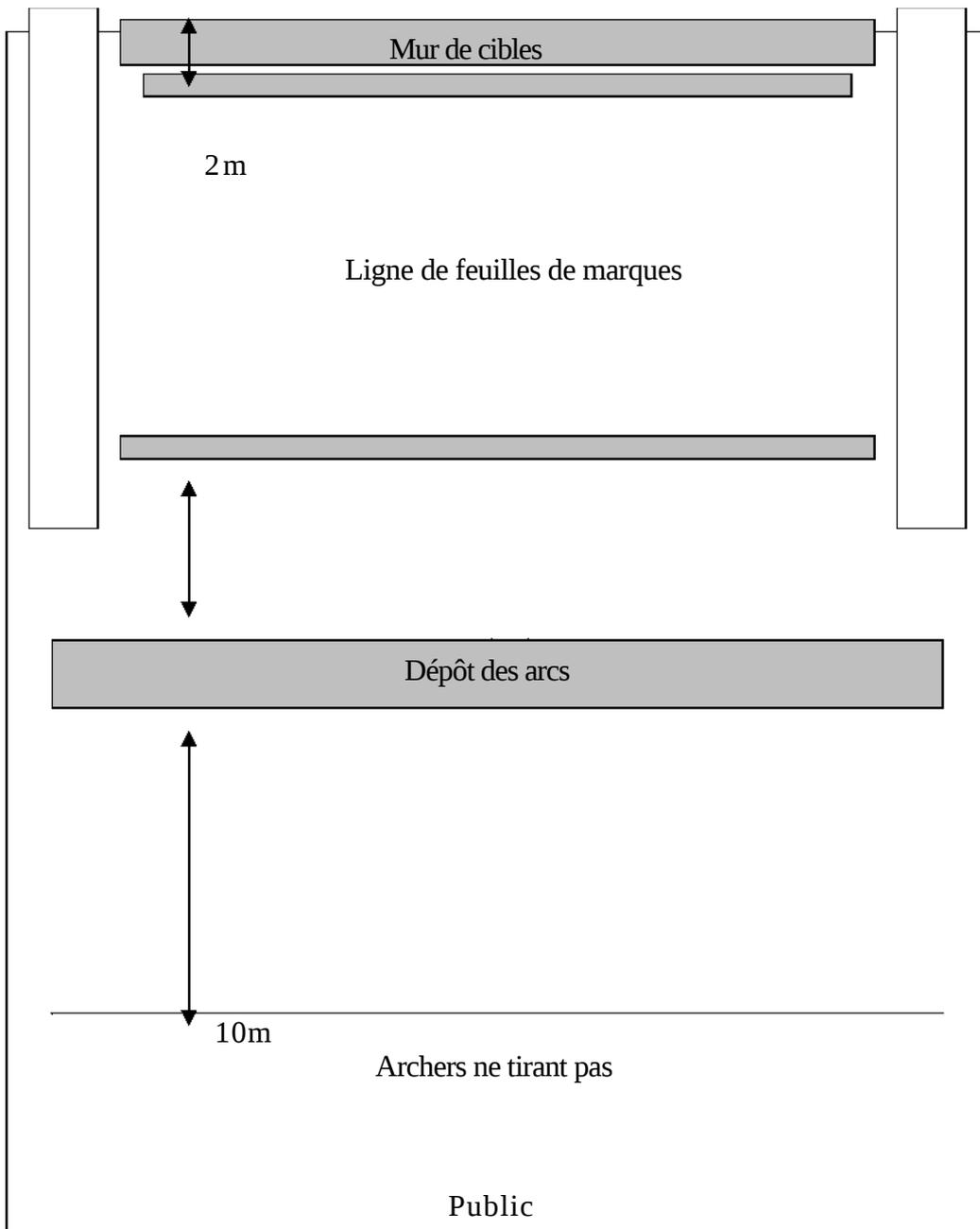
EN INTÉRIEUR :

Le sol doit être plat et le pas de tir marqué.

L'éclairage doit donner une bonne visibilité de toutes les cibles.

Durant les tirs la circulation latérale est à proscrire.

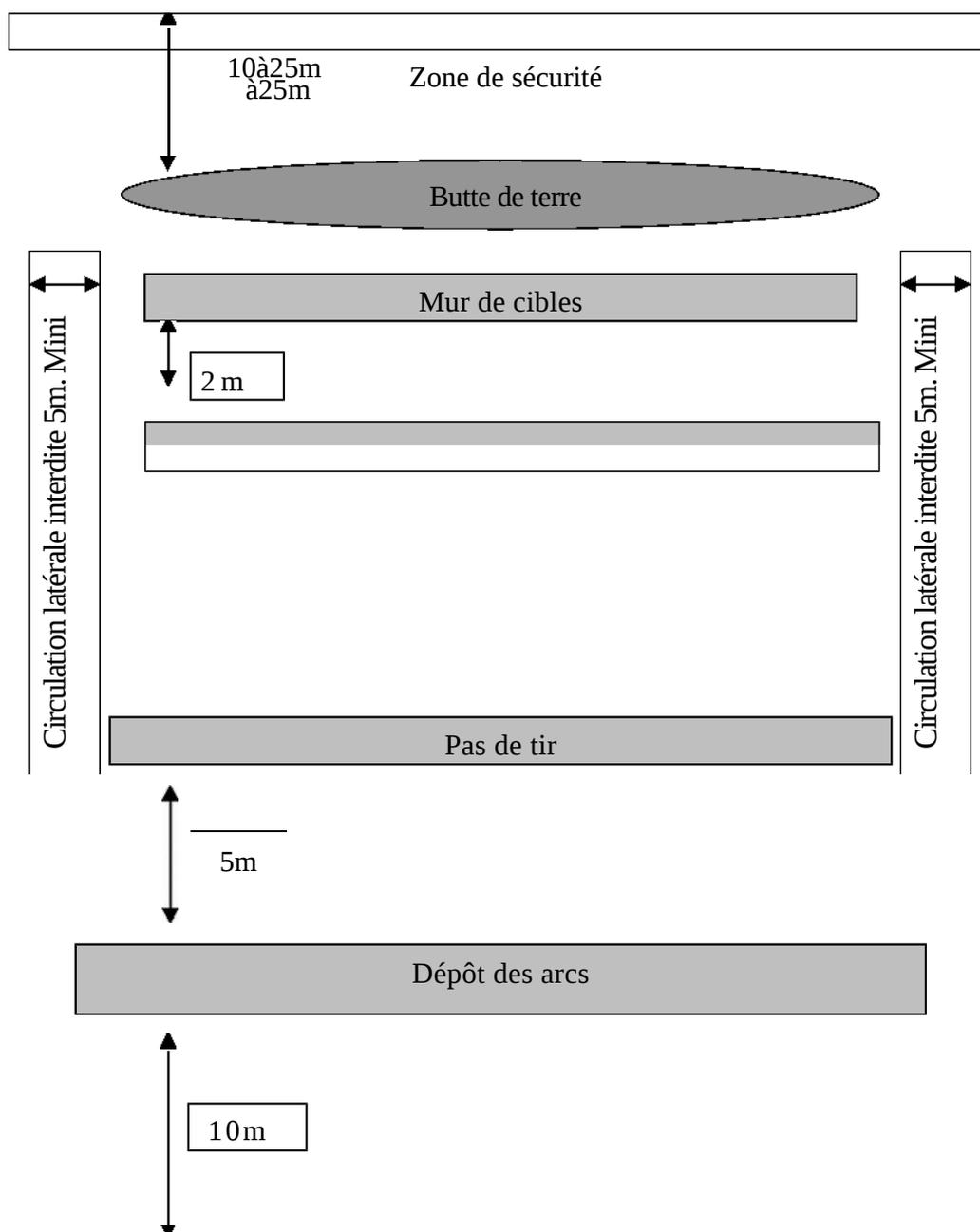
Le silence est demandé pendant les tirs.



LES INSTALLATIONS :

EN EXTÉRIEUR :

Il faut prévoir des zones de sécurité 10 à 25 m après la butte de terre qui aura 4 m de hauteur et de chaque côté 5 m minimum.



Position des blasons 18 m et 25 m

Tri spots verticaux de 60cm à 25m même hauteur que tri spots de 40cm.

Pour les poussins l'axe du blason est à 1 m du sol

